

EASYBOURSE

Société par Actions Simplifiée au capital de 7 000 000 euros
Siège social : 115, rue de Sèvres - 75275 PARIS CEDEX 06
484 014 410 R.C.S. PARIS

Exercice social du 01/01/2019 au 31/12/2019

Comptes annuels approuvés par décisions de l'Associé unique du 27 mai 2020

BILAN AU 31 DECEMBRE 2019 (en euros)

ACTIF	31/12/2019	31/12/2018
Créances sur les établissements de crédit	104 852 778	35 027 566
Opérations avec la clientèle	99 609	372 385
Prêts et comptes à terme	158 300 000	148 300 000
Créances rattachées aux placements de trésorerie.....	735 638	649 677
Actions et autres titres à revenu fixe.....	7 119	6 514
Immobilisations incorporelles	2 510 664	2 388 003
Immobilisations corporelles	46 023	45 548
Autres actifs	552 669	1 176 316
Comptes de régularisation	461 963	377 668
TOTAL ACTIF	267 566 463	188 343 677

PASSIF	31/12/2019	31/12/2018
Opérations avec la clientèle	255 425 106	177 362 408
Autres passifs	3 934 479	2 733 437
Comptes de régularisation	908 158	1 446 413
Compte de négociation et de règlement.....	776 697	197 975
Provisions pour risques et charges	9 426	9 426
Capital souscrit	7 000 000	6 000 000
Réserve légale	600 000	600 000
Report à nouveau	- 5 981	100 079
Résultat de l'exercice	- 1 081 422	- 106 061
TOTAL PASSIF	267 566 463	188 343 677

HORS-BILAN	31/12/2019	31/12/2018
Engag. de financement, de gar. et engag. s/tit. donnés :		
- Engagements sur titres - Titres à livrer - Tiers	8 346 432	7 754 357
- Engag. sur titres - Titres à livrer - Négociateur.....	272 726	190 755
Engag. de financement, de gar. et engag. s/tit. reçus :		
- Engagements sur titres - Titres à recevoir - Tiers.....	272 726	190 755
- Engag. sur titres - Titres à recevoir - Négociateur.....	8 346 432	7 754 357
Engag. de financement reçu d'êts de crédit : engag. de financement reçu d'établissement de crédit	100 000	100 000

COMPTE DE RESULTAT (en euros)	31/12/2019	31/12/2018
Commissions (produits)	7 215 981	7 513 456
Commissions (charges)	- 817 007	- 794 922
Gains ou pertes s/op. des portef. de négociation.....	- 1 813	- 27
Gains ou pertes s/op. des portef. de plct et assimilés.....	1 144 084	907 116
Autres produits d'exploitation bancaire	622 213	652 080
Autres charges d'exploitation bancaire	- 95 295	- 74 487
PRODUIT NET BANCAIRE	8 068 163	8 203 216
Charges générales d'exploitation.....	- 8 494 711	- 7 740 310
Dot. aux amort. et aux prov. s/immob. inc. et corp.....	- 651 072	- 556 429
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	- 1 077 620	- 93 523
Coût du risque.....	- 3 802	- 12 538
RESUL. D'EXPL. ET RESUL. COURANT AV. IMPOT.	- 1 081 422	- 106 061
RESULTAT NET	- 1 081 422	- 106 061

ANNEXE - COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31/12/2019 (en euros sauf indication contraire).

FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE. L'année 2019 a été marquée par un résultat net déficitaire de - 1 081 Keuros qui résulte d'une baisse du PNB de - 2 % entre 2019 et 2018 impactée notamment par : l'activité courtage (- 5 %) qui diminue en lien avec l'activité SRD (- 242 Keuros) et à une baisse de l'activité des clients (- 3 % en nombre d'ordres passés) ; une progression des rétrocessions de commissions d'OPCVM. Cette baisse du PNB s'accompagne d'une progression des charges d'exploitation (+ 7 %) notamment liée à l'impact de l'amortissement de développements réalisés entre 2017 et 2019, notamment ceux liés au projet de lancement de l'offre d'assurance vie 100 % en ligne EasyVie et ceux liés à l'amélioration de notre outil de gestion de la base clientèle (CRM), qui induit une augmentation significative des dotations aux amortissements sur l'année 2019 (+ 95 Keuros par rapport à 2018).

EVENEMENTS POST CLOTURE. L'épidémie de COVID-19, qui s'est propagée sur le premier trimestre 2020 en Europe, fait peser un risque de retournement sévère de la conjoncture économique et de la stabilité des marchés financiers dont on ignore, à ce jour, les conséquences et la durée. Cette épidémie constitue un évènement postérieur à la clôture qui n'a pas d'impact sur les comptes 2019.

1 - CREANCES A VUE SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT. Les créances à vue sur les établissements de crédit regroupent le montant des comptes courants permettant de cantonner les espèces déposées par sa clientèle en application de l'arrêté du 02/07/2007, gérer les mouvements de trésorerie liés à son statut de teneur de comptes-conservateur, et gérer sa trésorerie propre. **Actif.** Comptes représentatifs des fonds de la clientèle, 31/12/2019 : 104 552 703, 31/12/2018 : 35 019 604, Comptes ordinaires enregistrant les mouvements liés à la négociation-teneur de compte, 31/12/2019 : 383, 31/12/2018 : 5 161, Comptes courants représentatifs de la trésorerie de la société, 31/12/2019 : 299 692, 31/12/2018 : 2 801, Total des créances à vue sur les établissements de crédit, 31/12/2019 : 104 852 778, 31/12/2018 : 35 027 566. **Ventilation au 31/12/2019 des créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle selon leur durée résiduelle.** **Actif.** A moins de 3 mois et total. Créances sur les établissements de crédit : 299 692, Comptes ordinaires : 383, Créances sur la clientèle : 104 852 703, Total : 104 852 778.

2 - OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE - ACTIF. Les opérations avec la clientèle comprennent les comptes clients débiteurs sur les comptes titres. Toutes les créances supérieures à 90 jours font l'objet d'un reclassement en créances douteuses. Les créances douteuses font, individuellement, l'objet d'une dépréciation destinée à couvrir la perte probable pouvant résulter de leur non recouvrement total ou partiel. **Client actif.** Comptes ordinaires débiteurs, 31/12/2019 : 77 560, 31/12/2018 : 157 840, Créances douteuses, 31/12/2019 : 26 184, 31/12/2018 :

217 332, Provision sur créances douteuses, 31/12/2019 : - 4 135, 31/12/2018 : - 2 787, Total, 31/12/2019 : 99 609, 31/12/2018 : 372 385.

3 - OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE - PASSIF. Comptes ordinaires créditeurs, 31/12/2019 : 3 807 850, 31/12/2018 : 208 777, Clients « courtage », 31/12/2019 : 58 551 195, 31/12/2018 : 42 231 667, Comptes PEA, 31/12/2019 : 193 066 061, 31/12/2018 : 134 921 964, Total, 31/12/2019 : 255 425 106, 31/12/2018 : 177 362 408.

4 - PRETS ET COMPTES A TERME. Il est rappelé que, conformément aux agréments dont elle dispose, la société ne réalise pas d'opérations pour compte propre. Cette rubrique enregistre les placements de la trésorerie qui sont effectués en compte à terme (CAT) pour un montant de 158 300 000 euros. **Titres de placement.** Compte à terme et Total, 31/12/2019, Nets : 158 300 000, 31/12/2018, Nets : 148 300 000.

5 - CREANCES RATTACHEES AUX PLACEMENTS DE TRESORERIE. EASYBOURSE comptabilise à son actif les intérêts courus à recevoir issu du placement de la trésorerie. Au 31/12/2019, les intérêts courus à recevoir s'élèvent à 735 638 euros.

6 - ACTIONS ET AUTRES TITRES A REVENU FIXES. Les actions et autres titres à revenu fixes font référence aux titres détenus en propre par EASYBOURSE pour tester sa plateforme opérationnelle. Ces comptes n'ont pas vocation à générer des plus-values mais uniquement à s'assurer de la bonne exécution des opérations de bourse.

7 - PARTICIPATIONS ET AUTRES TITRES DETENUS A LONG TERME. Néant.

8 - AUTRES ACTIFS ET PASSIFS. A l'actif, les principaux postes sont les suivants : TVA déductible, Crédit de TVA, CICE, Fournisseurs débiteurs. Au passif, les principaux postes sont les suivants : Dettes fournisseurs, Dettes sociales et fiscales, TVA collectée, Impôts et taxes sur opérations de marché. A noter l'enregistrement au bilan, au 31/12/2019, d'une avance en compte courant de la part de l'actionnaire SF2 d'EASYBOURSE pour un montant de 1 707 499 euros (avec les intérêts courus afférents) constituée d'une première avance versée en décembre 2017, à laquelle s'est ajoutée une deuxième avance en compte courant de 1 000 000 euros en décembre 2019. Cette dernière avance en compte courant a été consentie sur une durée de remboursement de 5 ans et a eu vocation à faire face à un besoin de trésorerie en fin d'année lié aux règlements de factures arrivées à échéance. La totalité des créances media font l'objet d'un passage automatique en créances douteuses à 30 jours. Pour les créances des clients EASYBOURSE débiteurs, le passage en clients douteux s'opère automatiquement à 90 jours. A ce titre, à fin 2019, le montant des clients média basculés en clients douteux s'élève à 13 476 euros et le montant des clients EASYBOURSE basculés en clients douteux s'élève à 26 185 euros.

	Actif		Passif	
	31/12/2019	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2018
TVA et autres impôts	387 827	749 303	436 612	885 278
Organismes sociaux et personnel	-	-	135 490	163 785
Autres déb. ou créditeurs divers	164 842	427 013	815	167
Fournisseurs	-	-	802 382	1 288 686
Franchise de loyer.....	-	-	86 681	86 681
CNP Assurances	-	-	765 000	308 840
Compte courant associés	-	-	1 707 499	-
TOTAL AUT. ACTIFS ET PASSIFS	552 669	1 176 316	3 934 479	2 733 437

9 - COMPTES DE REGULARISATION DEBITEURS ET CREDITEURS. Cette rubrique comprend à l'actif les produits à recevoir et les charges constatées d'avance et comprend au passif essentiellement les charges à payer. **Actif - Débiteurs divers.** Factures à établir, 31/12/2019 : 216 500, 31/12/2018 : 177 000, Charges comptabilisées d'avance, 31/12/2019 : 60 072, 31/12/2018 : 172 117, Autres comptes de régularisation, 31/12/2019 : 185 391, 31/12/2018 : 28 551, Total, 31/12/2019 : 461 963, 31/12/2018 : 377 668. **Passif - Créditeurs divers.** Charges à payer FNP, 31/12/2019 : 473 368, 31/12/2018 : 1 062 024, Charges à payer - sociales et de personnel, 31/12/2019 : 434 790, 31/12/2018 : 384 389, Total, 31/12/2019 : 908 158, 31/12/2018 : 1 446 413.

10 - COMPTES DE NEGOCIATION ET DE REGLEMENT. Ces comptes comprennent essentiellement à l'actif et au passif, les opérations d'achat et de vente de titres réalisées, pour le compte de la clientèle « courtage », avec les différents intermédiaires de marchés, dont les opérations de règlement/livraison sont en cours à la date d'arrêté des comptes. **Règlement - Livraison.** Comptes de négociation et de règlement, Autres institutions financières et Total, Passif, 31/12/2019 : 776 697, 31/12/2018 : 197 975.

11 - IMMOBILISATIONS. Immobilisations incorporelles. Les logiciels sont amortis en linéaire sur une durée de trois ou cinq ans selon leur durée de vie estimée. **Immobilisations corporelles.** Elles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition et amorties de la façon suivante : Installations techniques : linéaire 10 ans, Matériel informatique bureautique : linéaire 3 ans, Matériel et mobilier de bureau linéaire 5 à 10 ans. En application du règlement sur les actifs, il est déterminé un amortissement en fonction de la durée d'utilisation des immobilisations selon les modalités définies dans le règlement du règlement CRC 2014-03.

Immobilisations au 31/12/2019	Val. brutes au 31/12/2019	Amort. au 31/12/2019	Val. nettes au 31/12/2019
Immobilisations incorporelles	4 691 069	2 180 405	2 510 664
Frais d'établissement.....	10 762	10 762	0
Immobilisations corporelles	194 723	148 700	46 023
TOTAL IMMOBILISATIONS	4 896 554	2 339 867	2 556 687

Les immobilisations incorporelles brutes sont constituées pour l'essentiel des coûts de mise en place du Site Web et des applications digitales d'EASYBOURSE, auxquels sont venus s'ajouter : les coûts liés au lancement en 2018 de l'offre assurance vie 100 % en ligne via le projet EasyVie ; l'incorporation des coûts de développement liées à l'optimisation de l'outil de gestion de la base clientèle (CRM). Les frais d'établissement correspondent aux frais de dépôt des noms de domaine. Les immobilisations corporelles brutes sont constituées principalement de matériel de bureau/composant les postes de travail des collaborateurs.

Immobilisations - valeurs brutes	31/12/2018	Acquis. et production immobilisée	Cessions et bascule en production	31/12/2019
Immobilisations incorporelles	3 016 474	1 439 638	-	4 456 112
Immobilisations inc. en cours	932 078	542 913	1 240 034	234 957
Frais d'établissement.....	10 762	-	-	10 762
SOUS-TOTAL IMMOB. INC.	3 959 314	1 982 551	1 240 034	4 701 831
Immobilisations corporelles.....	163 030	31 693	-	194 723
TOTAL IMMOB. BRUTES	4 122 344	2 014 244	1 240 034	4 896 554

Amortissements. Immobilisations incorporelles, 31/12/2018 : 1 571 312, Dotations : 619 855, 31/12/2019 : 2 191 167, Immobilisations corporelles, 31/12/2018 : 117 483,

Dotations : 31 217, 31/12/2019 : 148 700, Total, 31/12/2018 : 1 688 795, Dotations : 651 072, 31/12/2019 : 2 339 867.

12 - PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES. Ce poste enregistre une provision pour retraites de 9 426 euros ; montant inchangé.

13 - CAPITAUX PROPRES (en Keuros). Au 31/12/2019, le capital social est composé de 175 000 actions de 40 euros totalement libérées. Le 29/05/2019, une augmentation de capital a été réalisée par création de 25 000 actions nouvelles de 40 euros.

	31/12/2018	Imputation du résul. N-1	Résultat de l'exer.	Aug. du capital	31/12/2019
Capital.....	6 000	-	-	1 000	7 000
Report à nouveau.....	100	- 106	-	-	- 6
Réserve légale.....	600	-	-	-	600
CAPITAUX PROPRES HORS RESULTAT	6 700	- 106	-	1 000	7 594
Résultat de l'exercice....	- 106	106	- 1 081	-	- 1 081
CAPITAUX PROPRES..	6 594	-	- 1 081	1 000	6 513

14 - EFFECTIFS MIS A LA DISPOSITION DE LA SOCIETE. Effectif présent. Personnel en CDI et CDD, 31/12/2019 : 33, 31/12/2018 : 30, Dont cadres, 31/12/2019 : 26, 31/12/2018 : 21, Dont employés et agents de maîtrise, 31/12/2019 : 7, 31/12/2018 : 9, Personnel mis à disposition par la Banque Postale, 31/12/2019 et 31/12/2018 : 3, Total, 31/12/2019 : 36, 31/12/2018 : 33.

15 - INFORMATIONS SUR LES PARTIES LIEES. Produits : 1 678 209, Charges : 1 697 774, Créances : 160 070 716, Dettes : 2 507 897, Immobilisations acquises : 31 365, Hors-bilan : autorisation de découvert : 100 000. Les parties liées concernent principalement La Banque Postale sur les refacturations intragroupes notamment la mise à disposition du personnel, la mise à disposition des locaux, la rémunération de la trésorerie ainsi que LBPAM pour les créances et les produits relatifs à la convention de distribution. Les créances regroupent principalement les créances auprès des établissements de crédit ainsi que les comptes à terme. Les immobilisations ont été acquises auprès de DOCAPOST BPO SAS.

16 - FISCALITE. La Société est soumise à l'impôt dans les conditions de droit commun. La société est en déficit fiscal en 2019 et ne supporte, à ce titre, aucun impôt pour l'exercice en cours. Elle fait l'objet d'une intégration fiscale avec le Groupe La Poste depuis l'exercice 2009. EASYBOURSE dispose d'un solde de reports déficitaires fiscaux, le montant des reports déficitaires fiscaux à reporter après intégration des déficits imputables sur l'exercice 2019 est de 16 409 855 euros.

17 - RECONNAISSANCE DES REVENUS. Les produits d'exploitation bancaire sont constitués essentiellement de commissions et frais de courtage, revenus sur le SRD, commissions sur les prestations de services à la clientèle, commissions liées à l'assurance-vie, rémunération de la trésorerie. EASYBOURSE enregistre en résultat les produits et charges de commissions sur prestations de services en fonction de la nature des prestations auxquelles elles se rapportent. Les commissions rémunérant les services continus sont établies en résultat sur la durée de la prestation rendue. Les commissions rémunérant des services ponctuels sont intégralement enregistrées en résultat quand la prestation est réalisée. Les intérêts de placement de la trésorerie d'EASYBOURSE et des fonds cantonnés sont comptabilisés à l'échéance. Des intérêts courus sont calculés à chaque arrêté des comptes. Les autres produits d'exploitation bancaires comportent exclusivement les produits de l'activité média générés par le site internet www.easybourse.com. En 2019, le chiffre d'affaires relatif aux activités de courtage en bourse et de gestion de placements représente 82 % du chiffre d'affaires d'exploitation, les activités de rémunération de la trésorerie représentent 13 % et l'activité publicité/média représente quant à elle 4 % des produits d'exploitation et l'activité Assurance vie compte pour 1 % du chiffre d'affaires. CA bourse, 31/12/2019 : 6 369 786, 31/12/2018 : 6 690 811, CA OPCVM, 31/12/2019 : 812 630, 31/12/2018 : 717 694, CA EasyVie, 31/12/2019 : 53 067, 31/12/2018 : 104 916, CA publicité et opérations réciproques, 31/12/2019 : 326 706, 31/12/2018 : 446 660, Rémunération de la trésorerie, 31/12/2019 : 1 144 084, 31/12/2018 : 907 115, Chiffre d'affaires, 31/12/2019 : 8 706 272, 31/12/2018 : 8 867 197, Autres produits, 31/12/2019 : 16 305, 31/12/2018 : 210 819, Total Produits d'exploitation, 31/12/2019 : 8 722 577, 31/12/2018 : 9 078 016.

18 - CHARGES BANCAIRES ET D'EXPLOITATION PAR ACTIVITE. Sous-traitance ProCapital, 31/12/2019 : 2 600 857, 31/12/2018 : 2 549 128, Développement, 31/12/2019 : 366 093, 31/12/2018 : 390 473, Contenu, 31/12/2019 : 679 795, 31/12/2018 : 639 720, Support, 31/12/2019 : 1 592 466, 31/12/2018 : 1 369 862, Masse salariale, 31/12/2019 : 3 251 739, 31/12/2018 : 2 951 894, Amortissements, 31/12/2019 : 651 072, 31/12/2018 : 556 429, Autres charges d'exploitation, 31/12/2019 : - 99 817, 31/12/2018 : - 89 703, Total charges d'exploitation brutes, 31/12/2019 : 9 042 205, 31/12/2018 : 8 367 804, Prorata de TVA, 31/12/2019 : 757 992, 31/12/2018 : 803 735, Total Charges d'exploitation, 31/12/2019 : 9 800 196, 31/12/2018 : 9 171 539. Les charges d'exploitation regroupent principalement : les coûts relatifs à la sous-traitance ProCapital (27 %), les charges de personnel (33 %), les coûts de structure (16 %), le prorata de TVA (12 %), les acquisitions de flux d'informations (7 %), et les dépenses de développement commercial, communication marketing (4 %). A noter que les autres charges intègrent une production immobilisée à hauteur de 262 Keuros.

19 - COUT DU RISQUE. Le coût du risque comprend principalement les dotations et reprises sur dépréciations des créances sur la clientèle, sur établissements de crédit, sur titres à revenu fixe d'investissement (en cas de risque de défaillance avéré de l'émetteur), ainsi que les pertes sur créances irrécouvrables. **Principes de déclassement et de provisionnement des créances douteuses.** La totalité des créances clients média font l'objet d'un passage automatique en créances douteuses à 30 jours. Elles font l'objet d'un passage en provisionnement à partir de 30 jours en fonction de la qualité relationnelle existante avec le client garantissant une assurance raisonnable de règlement de la créance et d'un provisionnement automatique à partir de 90 jours. Les créances clients média provisionnées basculent en créances irrécouvrables à partir de 180 jours. **Coût du risque.** Média, 31/12/2019 : 2 454, 31/12/2018 : 9 578, Courtage, 31/12/2019 : 1 348, 31/12/2018 : 2 787, Divers, 31/12/2018 : 113, Total Coût du risque, 31/12/2019 : 3 802, 31/12/2018 : 12 538.

20 - RESULTAT EXCEPTIONNEL. Néant.

21 - CONSOLIDATION DES COMPTES. EASYBOURSE est exemptée de l'obligation d'établir des comptes consolidés et un rapport consolidé de gestion en tant que filiale à 100 % de SF2 (Société Anonyme ayant son siège social au 115, rue de Sèvres - 75275 PARIS CEDEX 06) et détenue elle-même à 100 % par La Banque Postale (Société Anonyme à Directoire et Conseil de surveillance, ayant son siège social au 115, rue de Sèvres - 75275 PARIS CEDEX 06) à qui revient l'obligation d'établir des comptes et un rapport consolidés.

AFFECTATION DU RESULTAT. L'Associé unique, connaissance prise du rapport du Président, constate l'existence d'une perte de l'exercice d'un montant de

(1 081 222) euros et décide de l'affecter au compte « report à nouveau » qui sera ainsi porté de (5 981) euros à (1 087 403) euros. En application des dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, il est rappelé qu'aucun dividende n'a été distribué depuis la constitution de la Société.

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS. **Opinion.** En exécution de la mission qui nous a été confiée par décision de votre associé unique, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société EASYBOURSE S.A.S. relatifs à l'exercice clos le 31/12/2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le Comité d'administration le 25/03/2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19. Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion. Référentiel d'audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des Commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport. **Indépendance.** Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 01/01/2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le Code de déontologie de la profession de Commissaire aux comptes. **Justification des appréciations.**

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes. Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément. **Vérifications spécifiques.** Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président arrêté le 25/03/2020 et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associé unique. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêtés des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication lors de la décision de l'associé unique appelée à statuer sur les comptes. Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-4 du Code de commerce. **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels.** Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité. Les comptes annuels ont été arrêtés par le Comité d'administration. **Responsabilités des Commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels.** Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci. Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société. Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre : il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ; il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ; il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ; il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ; il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle. Les Commissaires aux comptes, le 29 avril 2020. Paris - La Défense, KPMG S.A. : Isabelle GOALEC, Associée ; Neuilly-sur-Seine, PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT : Jacques LÉVI, Associé.

Le rapport de gestion est mis à disposition du public au siège social de la Société.

POLITIQUE ET PRATIQUES DE REMUNERATION (y compris pour les filiales et succursales situées à l'étranger). Eu égard à sa taille et aux activités qu'elle exerce, EASYBOURSE n'a pas mis en place de comité de rémunération proprement dit. Toutefois, sa politique de rémunération prévoit des stades de validation par l'organe exécutif et l'organe délibérant et un taux croissance annuel limité de la masse salariale conformément à la politique du Groupe La Banque Postale.

3.3.1. Gouvernance de la politique de rémunération. La Direction Générale, au cours de son processus budgétaire, définit une politique de rémunération en application de l'article L. 511-72 du Code monétaire et financier (modalités et date d'adoption, date de mise en œuvre, modalités de revue) en fonction du cadrage de la Banque Postale et en intégrant les évolutions des rémunérations des fonctions repères à la concurrence, ainsi que les décalages de rémunérations de certaines fonctions. La politique de rémunération du personnel est composée d'une partie fixe et d'une partie variable et s'applique pour l'exercice 2019. La rémunération des membres de l'organe exécutif est décidée par le Comité d'administration. EASYBOURSE ne dispose pas à ce jour de salariés, professionnels des marchés financiers, dont les activités ont un impact significatif sur l'exposition au risque de la société.

3.3.2. Principales caractéristiques de la politique de rémunération. Les évolutions de rémunération individuelle et de partie variable sont déterminées sur la base des résultats des entretiens annuels d'évaluation du personnel. Au cours de ces entretiens, l'atteinte des objectifs définis est passée en revue et les objectifs pour l'année à venir sont déterminés. L'évolution de la rémunération globale du salarié dépend donc de la réalisation des objectifs pour la part variable et de la maîtrise du poste pour l'évolution de la rémunération individuelle. La rémunération du Responsable de la Conformité pour les Services d'Investissement (RCSI) entre dans ce cadre. Les modalités de fixation d'objectifs et d'évaluation sont de même nature que les modalités de La Banque Postale. Les parts variables convergent au fur et à mesure des recrutements sur la règle suivante : Maîtrise : objectif atteint = 4 % et seuil maximum = 7 %, Cadre niveau III.A : objectif atteint = 7 % et seuil haut maximum = 10 %, Cadre niveau III.B : objectif atteint = 10 % et seuil haut maximum = 12 %, Membres CODIR : objectif atteint = 10 % et seuil haut maximum = 15 %.

3.3.3. Informations relatives aux rémunérations des dirigeants effectifs et des personnes dont les activités professionnelles ont une incidence significative sur le profil de risque de l'entreprise (Section 2 et 3 du chapitre VIII de l'arrêté du 03/11/2014). La rémunération brute en 2019 des dirigeants d'EASYBOURSE (Président et second dirigeant responsable) se compose d'une partie fixe qui s'est élevée à 222 752 euros et d'une partie variable d'un montant de 50 600 euros.

3.3.4. Transparence et contrôle de la politique de rémunération. La masse salariale de la Société fait l'objet d'une publication annuelle (avec les états comptables) dans un bulletin d'annonces légales. Le contrôle de la cohérence entre le budget annuel et les rémunérations versées est effectué par le Directeur administratif et financier. Une revue des charges correspondantes est effectuée lors de chaque Comité d'expertise.